

Walhain, le 1<sup>er</sup> décembre 2022



A MM. les Membres du Conseil communal  
et du Conseil de l'Action Sociale  
De et à WALHAIN

Mesdames, Messieurs,

Objet : Séance publique commune du CONSEIL COMMUNAL et du CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE – Convocation

En application de l'article L1122-11, alinéas 3 et suivants, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 26bis, § 6, alinéa 3, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, nous avons l'honneur de vous prier d'assister à une séance commune que tiendront le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale le **lundi 12 décembre 2022 à 19h30 en la salle de la Forge à Perbais**, avec l'ordre du jour suivant :

- 1<sup>er</sup> objet : Rapport 2022 relatif aux synergies et aux économies d'échelle – Information ;
- 2<sup>ème</sup> objet : Projection de la politique sociale locale – Rapport du CPAS – Information ;
- 3<sup>ème</sup> objet : Plan de cohésion sociale 2020-2025 – Etat d'avancement – Information ;
- 4<sup>ème</sup> objet : Crèche communale Le Petit Favia – Rapport de la Présidente – Information ;
- 5<sup>ème</sup> objet : Conseil consultatif des Aînés – Rapport de la Présidente – Information.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale  
du CPAS,

V. BARTHOLOMEE

La Présidente du CPAS,

A. NAMUROIS

La Directrice générale ff.  
de la Commune,

B. MATONDO

Le Bourgmestre,

X. DUBOIS

